



Salaires dans le secteur privé

En 2017, le salaire net moyen augmente de 0,9 % en euros constants

En 2017, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein d'une personne travaillant dans le secteur privé atteint 2 314 euros nets. En euros constants, il augmente de 0,9 % : cette hausse est supérieure à celle de 2016 (+ 0,5 %) et à sa moyenne sur les deux décennies précédentes (+ 0,6 %).

La moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 845 euros nets par mois en équivalent temps plein. Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 274 euros, tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 654 euros. Les salaires augmentent un peu plus dans le haut de la distribution en 2017. Les disparités salariales s'accroissent donc légèrement, poursuivant une tendance débutée en 2010.

Le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur de 16,8 % en moyenne à celui des hommes. Cet écart se réduit de 0,9 point par rapport à 2016 et de 3,7 points par rapport à 2008.

Le salaire des personnes présentes du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 dans le même établissement, soit un peu plus d'un salarié du privé sur deux, augmente de 3,0 % en euros constants. Cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté de ce groupe.

Odran Bonnet, Tony Vuillemin (département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee)

En 2017, le salaire **en équivalent temps plein (EQTP)** dans le secteur privé est en moyenne de 3 084 euros bruts par mois, soit 2 314 **euros nets**. Le **salaire brut** moyen augmente de 2,0 % en euros courants et le salaire net de 1,9 %. Après deux années de quasi-stabilité, les prix accélèrent (+ 1,0 %) et le salaire moyen en **euros constants** progresse donc moins qu'en euros courants : + 1,0 % pour le brut et + 0,9 % pour le net (*figure 1*). Cette hausse du pouvoir d'achat des salaires est plus forte qu'en 2016 (+ 0,7 % pour le brut, + 0,5 % pour le net). Elle est également supérieure à la hausse annuelle moyenne entre 1997 et 2017 (+ 0,6 % pour le net ; *figure 2*).

En 2017, un salarié sur deux perçoit un salaire net en EQTP inférieur à 1 845 euros

En 2017, la moitié des salariés du secteur privé perçoivent moins de 1 845 euros nets par mois en EQTP. Ce salaire net médian est inférieur de 20,3 % au salaire moyen, ce qui traduit de plus fortes disparités salariales dans le haut de la distribution et une plus forte concentration des salaires dans le bas (*figure 3*).

Ainsi, près de 8 salariés sur 10 ont un salaire compris entre le Smic (1 152 euros, nets de contributions et de cotisations sociales) et 3 000 euros par mois.

Aux extrémités de la distribution, un salarié sur dix gagne moins de 1 274 euros nets (1^{er} décile), tandis qu'un sur dix perçoit plus de 3 654 euros (9^e décile). Un salarié sur cent gagne plus de 8 676 euros nets (99^e centile), soit près de 7,5 fois le Smic. En 2017, tous les niveaux de l'échelle salariale augmentent, mais la hausse est un peu plus marquée dans le haut de la distribution : + 1,0 % pour le 9^e décile en euros constants, contre + 0,9 % pour le salaire médian et + 0,7 % pour le 1^{er} décile. Les disparités salariales s'accroissent donc légèrement, poursuivant une tendance entamée en 2010. Avant la crise de 2008, la

1 Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en équivalent temps plein (EQTP)

	Salaires mensuels bruts			Salaires mensuels nets			Répartition des effectifs (en %)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2016	2017
	2016	2017	Évolution (en %)	2016	2017	Évolution (en %)		
Cadres ¹	5 445	5 514	0,2	4 055	4 103	0,1	19,9	20,4
Professions intermédiaires	3 027	3 095	1,2	2 266	2 311	1,0	20,3	20,2
Employés	2 165	2 198	0,5	1 635	1 662	0,6	29,4	29,1
Ouvriers	2 261	2 295	0,4	1 715	1 742	0,5	30,4	30,4
Hommes	3 255	3 307	0,5	2 451	2 488	0,5	58,4	58,5
Femmes	2 696	2 769	1,6	2 016	2 069	1,6	41,6	41,5
Construction	2 742	2 803	1,1	2 070	2 107	0,7	7,7	7,7
Industrie	3 407	3 464	0,6	2 531	2 576	0,7	18,0	17,6
Tertiaire	2 959	3 023	1,1	2 227	2 274	1,1	74,2	74,7
Ensemble	3 023	3 084	1,0	2 270	2 314	0,9	100	100
Ensemble (hors emplois aidés)	3 056	3 118	1,0	2 294	2 340	0,9	///	///

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

tendance était inverse, si bien que le 1^{er} décile a plus augmenté que le 9^e en 20 ans (figure 4).

Les salaires des femmes demeurent nettement inférieurs à ceux des hommes, mais l'écart se réduit

En 2017, les salaires en EQTP des femmes sont en moyenne inférieurs de 16,8 % à ceux des hommes. Les femmes travaillant plus souvent à temps partiel, l'écart moyen de rémunération est plus important si l'on considère les salaires perçus sans les rapporter au volume de travail.

Le salaire net moyen en EQTP des femmes progresse de 1,6 % en 2017 (en euros constants), soit davantage que celui des hommes (+ 0,5 %). L'écart de salaire moyen entre femmes et hommes diminue ainsi de 0,9 point sur un an et de 3,7 points depuis 2008. La réduction en 2017 tient pour partie à la hausse de la part des femmes parmi les cadres (35,4 % en 2017 après 35,1 % en 2016), catégorie en moyenne la mieux rémunérée. Par ailleurs, pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le salaire net moyen augmente plus pour les femmes que pour les hommes.

En 2017, environ la moitié de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure de la population salariée dans le privé par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet ou temps partiel) n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre femmes et hommes « à poste de travail égal ». Une partie des écarts restants provient en effet de différences de caractéristiques non observées ici (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, au sein d'entreprises aux profils potentiellement différents, etc.).

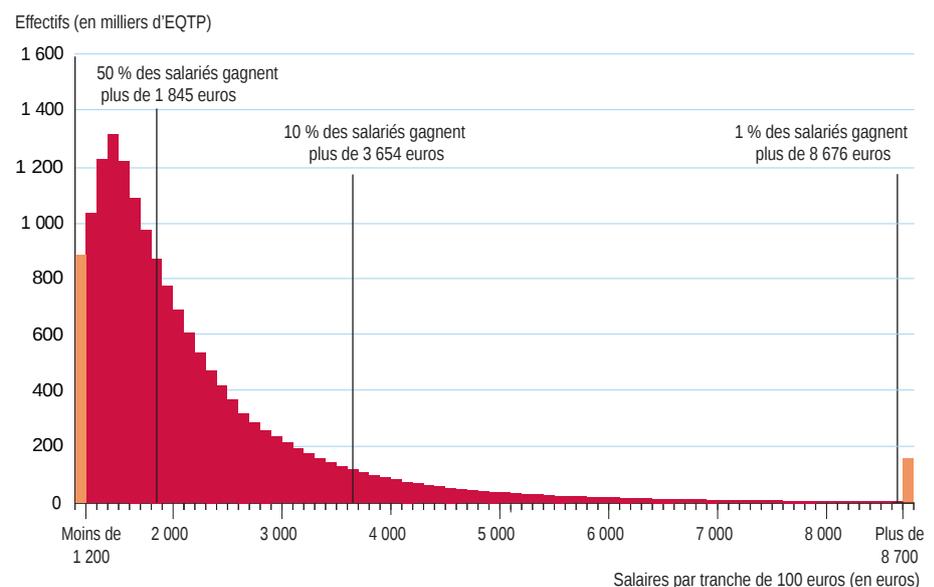
2 Évolution du salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP), en euros constants



Lecture : le salaire net moyen augmente de 0,9 % en euros constants en 2017, contre + 0,6 % en moyenne annuelle sur la période 1997-2017. Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. À partir de 2002, les apprentis et les stagiaires sont exclus ; de 2002 à 2011, les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation sont exclus.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

3 Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2017



Note : certaines rémunérations se situent au-dessous du Smic ; il est en effet possible de percevoir un salaire en EQTP inférieur au Smic mensuel, notamment car le statut de certains salariés le permet. Cependant, l'existence de rémunérations inférieures au Smic peut aussi provenir d'incohérences entre salaires et durées travaillées dans les déclarations administratives, qui ne peuvent être toutes redressées.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

L'écart salarial moyen entre femmes et hommes traduit notamment le fait que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires : alors qu'elles représentent 41,5 % des salariés du privé, seuls 18,6 % des 1 % de salariés les mieux rémunérés sont des femmes. L'écart d'ensemble reflète ainsi en partie le fait que les différences de salaires sont nettement plus marquées parmi les plus hautes rémunérations : l'écart femmes-hommes sur les 99 premiers centiles lui est nettement inférieur (12,4 %).

Le salaire net moyen accélère pour toutes les catégories socioprofessionnelles à l'exception des cadres

Le salaire net moyen en EQTP diffère selon les secteurs d'activité : il est de 2 576 euros dans l'industrie, 2 274 euros dans le tertiaire et 2 107 euros dans la construction (figure 1). Il est notamment plus élevé dans les secteurs où les cadres, mieux rémunérés que les autres salariés, sont surreprésentés, comme les services financiers (3 482 euros) ou l'information-communication (3 278 euros). En revanche, il est plus faible dans l'hébergement-restauration (1 671 euros), qui concentre une forte population d'employés.

En 2017, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros constants dans le tertiaire, de 0,7 % dans la construction et dans l'industrie. Hors intérimaires, il croît de 1,1 %, contre + 0,9 % en les incluant : cet écart s'explique par la forte hausse des emplois intérimaires sur l'année (+ 13,6 % en équivalent temps plein), qui sont en moyenne moins rémunérés que les autres salariés.

Le salaire net moyen augmente pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Il accélère pour les professions intermédiaires (+ 1,0 % après + 0,1 % en 2016), les employés (+ 0,6 % après 0,0 %) et les ouvriers (+ 0,5 % après + 0,3 %). *A contrario*, le salaire des cadres est quasiment stable (+ 0,1 %), alors qu'il avait augmenté de 0,8 % en 2016.

À caractéristiques identiques, le salaire net moyen progresse de 0,3 % en euros constants

L'augmentation du salaire net moyen résulte d'une part des modifications de la structure des emplois (**effet de structure**), notamment les compositions par secteur d'activité, condition d'emploi et qualification (approchée ici par la catégorie socioprofessionnelle). Celles-ci, dont la plus importante est l'élévation tendancielle de la qualification des salariés, contribuent à hauteur de

+ 0,6 point à la progression du salaire net moyen en EQTP. D'autre part, elle provient de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (évolution de salaire à **structure constante**) : à catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et condition d'emploi constants, les salaires nets en EQTP sont plus élevés en 2017 qu'en 2016 (+ 0,3 %).

Le salaire net des personnes en place augmente de 3,0 % en euros constants

Les « personnes en place », c'est-à-dire les salariés présents du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 dans le même établissement, avec la même quotité de travail sur les deux années, représentent 54 % du volume de travail en EQTP en 2017. Leur profil est différent de celui de l'ensemble des salariés : la part des hommes y est plus importante et les salariés à temps complet ou en contrat à durée indéterminée (CDI) y sont également surreprésentés. En revanche, les salariés de moins de 30 ans et les employés sont sous-représentés parmi les personnes en place. Il en est de même des salariés du tertiaire, l'intérim relevant ici des services aux entreprises.

Le salaire net en EQTP moyen des personnes en place augmente de 3,0 % en euros constants par rapport à 2016 (après + 2,0 %). Cette hausse, dans la mesure où elle intègre les gains liés à l'ancienneté et aux progressions de carrière, est plus

favorable que celle de l'ensemble des salariés (+ 0,9 %). Cette dernière est *a contrario* limitée par le fait que les jeunes générations de salariés entrant sur le marché du travail ont des salaires plus faibles en moyenne que celles partant à la retraite (effet de « noria »).

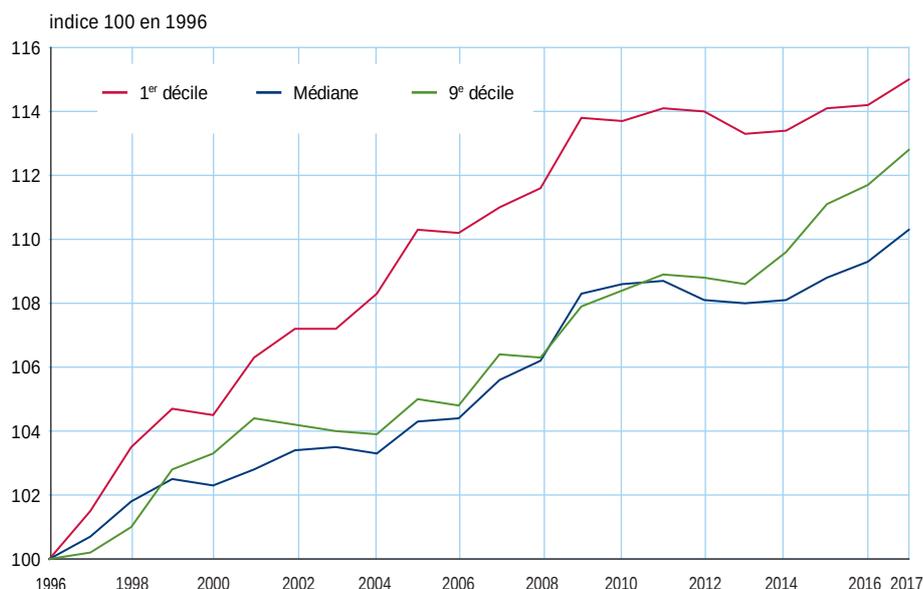
Le salaire net horaire moyen atteint 14,8 euros en 2017, en hausse de 0,7 %

En terme horaire, le salaire net moyen s'établit à 14,8 euros, en hausse de 0,7 % en euros constants par rapport à 2016. Celui des femmes est inférieur de 15,2 % à celui des hommes (13,4 euros contre 15,8 euros), soit un écart salarial moindre que lorsqu'il est mesuré en équivalent temps plein. Cela est dû au fait que le concept d'équivalent temps plein ne prend pas en compte les heures supplémentaires, qui sont plus fréquentes pour les hommes. Le salaire horaire net s'élève en moyenne à 26,5 euros pour les cadres, 14,8 euros pour les professions intermédiaires, 11,0 euros pour les ouvriers et 10,7 euros pour les employés. Le salaire horaire des cadres est donc environ 2,5 fois plus élevé que celui des employés et des ouvriers dans le secteur privé. ■

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)** et des **déclarations annuelles de**

4 Évolution de la distribution du salaire net en EQTP* depuis 1996, en euros constants



*. Équivalent temps plein.

Lecture : entre 1996 et 2017, le 9^e décile des salaires nets a augmenté de 12,8 %, en euros constants, contre 15,0 % pour le 1^{er} décile.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques ; hors salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. À partir de 2009, les apprentis et les stagiaires sont exclus ; de 2009 à 2011, les bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation sont exclus.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

Méthodologie

Les déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent aux administrations sont remplacées progressivement par les déclarations sociales nominatives (DSN). Les données utilisées pour le millésime 2017 sont donc issues pour partie de DSN (environ 75 % des entreprises) et pour partie de DADS (25 % des entreprises), alors que celles du millésime 2016 sont produites à partir des seules DADS. Dans ce contexte de changement progressif des sources d'informations, l'Insee refond ses traitements statistiques. Ainsi, les résultats en niveau dans cette publication ne sont pas directement comparables à ceux des publications sur les millésimes antérieurs.

Les principaux changements sont les suivants :

- le champ retenu dans cette étude excluait auparavant les postes considérés comme annexes, c'est-à-dire avec un faible volume de travail ; ils sont désormais inclus ;
- pour les personnes à temps complet, les équivalents temps plein étaient calculés à partir de la durée annuelle de présence dans l'entreprise ; désormais, ils sont calculés comme pour les personnes à temps partiel à partir des heures déclarées (ou des jours déclarés dans le cas des salariés au forfait) ;
- avec la DSN, les entreprises ont pu revoir leur système d'information et modifier leur comportement déclaratif sur des variables n'ayant pas d'incidence financière directe (comme sur les professions et catégories socioprofessionnelles).

Pour cette publication, les données du millésime 2016 ont ainsi été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes entre deux millésimes homogènes. Le salaire net moyen en 2016 est ainsi de 2 270 euros en EQTP dans cette publication, contre 2 238 euros dans la publication sur le millésime 2016 diffusée en avril 2019. De même, l'écart salarial entre femmes et hommes est de 17,7 % en 2016 dans cette publication, contre 18,9 % dans la publication précédente.

données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Sont exclus les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont inclus.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 * 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif

(soit $0,5 * 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations et contributions salariales obligatoires. Il intègre les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale (participation et intéressement).

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour complémentaires santé obligatoires.

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages. L'évolution du salaire moyen se décompose en un **effet de structure** et une évolution à **structure constante**, obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes de salariés définis par la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et la condition d'emploi (temps complet ou temps partiel).

Pour en savoir plus

- Bonnet O., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé - En 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants », *Insee Première* n° 1750, avril 2019.

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
P. Glénat, C. Lesdos-Cauhapé,
V. Quénechdu, C. Tchobanian
Maquette : B. Rols et RPV
Code Sage : IP201798
ISSN 0997 – 3192 (papier)
ISSN 0997 – 6252 (web)
© Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

